

## SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL - PAYS DE VERNOUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 Décembre 2025

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

#### Délibération N° 19 – 2025

#### OBJET : APPROBATION DU CONTRAT EAU ET CLIMAT « CENTRE ARDECHE » 2026-2027

**L'an deux mille vingt-cinq, le quatre Décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Fortunat sur Eyrieux, sous la présidence de Christian ALIBERT, Président.**

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **35**

Qui ont pris part au vote : **38**

Date de convocation du Comité : **20 Novembre 2025**

**Etaient présents :** MORFIN Magali, VEY Pierre-Jean (Suppléant), MOUNIER Maxence, ALIBERT Christian (Pouvoir de Mr BONNEFOY Philippe), LAFAGE Stéphane, GINE Bernard, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, CLOUE Jacky (Suppléant), LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis (Pouvoir de Mr BASSET Fabrice), CIMAZ Michel, DELOCHE Michel, FLUCHAIRE Alain (Suppléant), BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, THOMAS Christophe, GERLAND Brice, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gille, CHABOUD Stéphan, DIETRICH David, GOUMAT Laetitia, TERROT-DONTENWILL Anne (Pouvoir de Mr PICCOTTI Bernard), CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel.

**Etaient excusés :** SEIGNOBOS Éric, TAKES Karine, JUGE Hubert, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice (Donne pouvoir à Mr REYNAUD Régis), DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe (Donne pouvoir à Mr ALIBERT Christian), ALLEMAND Bertille, MACHISSOT Ginette, DARNAUD Mathieu, LEBRAT Jérôme, PICCOTTI Bernard (Donne pouvoir à Mme TERROT DONTENWILL Anne), BROTTEZ Bernard, LYONNAIS Patrice, MATHIEU Clémence, DEMAS Barbara, RICOU-CHARLES Yvan, POMMARET Patrice, BISSONNIER Antoine.

**Secrétaire de séance :** Mme PEYROUSE-VETTER Roselyne

## Délibération N° 19 – 2025

### **OBJET : APPROBATION DU CONTRAT EAU ET CLIMAT « CENTRE ARDECHE » 2026-2027**

**LE RAPPORTEUR :** Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Le contrat Eau et Climat « Centre Ardèche » 2026-2027 est un outil contractuel proposé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, via son 12<sup>ème</sup> programme financier 2025-2030. Un courrier d'intention des co-pilotes du contrat (le Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) pour l'engagement de l'ensemble des maîtres d'ouvrage dans cette démarche contractuelle a été adressé à l'Agence de l'eau en juin 2025. Cette dernière a répondu favorablement par courrier daté du 23 juillet 2025.

Ce contrat doit permettre, par l'intermédiaire de son programme d'actions proposé par chaque maître d'ouvrage et discuté avec l'Agence de l'eau, de répondre aux enjeux suivants, structurés autour de 4 volets :

- MILIEUX (MIA) : restauration et préservation des milieux aquatiques et humides, des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- POLLUTIONS (POL) : l'atteinte du bon état qualitatif des ressources en eau ;
- RESSOURCES (RES) : l'atteinte du bon état quantitatif des ressources en eau ;
- TRANSVERSAL (TSV) : la gestion local et concertée de l'eau et la prise en compte du changement climatique.

Ce programme est composé de 116 actions qui viseront à mettre en œuvre des projets (études, travaux, animation locale) pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides, des réservoirs et corridors écologiques, l'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion de la ressource en eau.

Le contrat sera établi pour une durée de 2 années, du 01/01/2026 au 31/12/2027.

#### **Il est co-piloté par :**

- Le Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol (SMEC) ;
- La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

**Les maîtres d'ouvrage sont :**

- La Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) ;
- La Communauté de Communes Val'Eyrieux (CCVE) ;
- La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) ;
- Le syndicat Sydeo ;
- Le syndicat Ayguo ;
- Le Syndicat Mixte du Coiron au Rhône (SMCR) ;
- Le Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol (SMEC) ;
- Le Syndicat Intercommunal de Gestion du Lac de Devesset (SIGLD) ;
- Le Conservatoire Espaces Naturels Rhône Alpes (CEN Rhône Alpes).

**Le contrat associe les partenaires locaux, techniques et financiers suivants :**

- l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- l'Etat ;
- la Banque des Territoires ;
- la Compagnie Nationale du Rhône ;
- la Fédération de Pêche de l'Ardèche ;
- la Chambre d'Agriculture d'Ardèche ;
- l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche ;
- le Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement ;
- la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron ;
- la Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche ;
- le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

**Le montant prévisionnel du programme d'actions est évalué à 57 980 980€ TTC.**

La répartition par volet est la suivante :

Volets	Nombre d'actions	Coût total (€ TTC)	Aides AERMC
MILIEUX	27	2 736 400 €	1 715 870 €
RESSOURCES	50	48 215 680 €	20 963 016 €
POLLUTION	25	6 630 500 €	3 163 360 €
TRANSVERSAL	12	398 400 €	278 880 €
<b>Totaux</b>	<b>114</b>	<b>57 980 980 €</b>	<b>26 138 526 €</b>

Tableau 1 - Détail des montants des actions et des aides par volet

La répartition par maître d'ouvrage est la suivante :

<b>Maîtres d'ouvrage</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Coût total (€ TTC)</b>	<b>Aides AERMC</b>
Communauté de Communes Rhône Crussol	12	2 775 500 €	1 303 500 €
Communauté de Communes Val'Eyrieux	19	2 789 040 €	1 641 670 €
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	23	3 728 700 €	2 011 440 €
Ayguo	8	3 540 000 €	1 741 600 €
Sydeo	12	42 188 240 €	17 613 466 €
Syndicat Mixte du Coiron au Rhône	17	986 500 €	540 450 €
Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol	21	1 768 000 €	1 162 900 €
Syndicat Intercommunal de Gestion du Lac de Devesset	1	135 000 €	67 500 €
Conservatoire Espaces Naturels Rhône Alpes	1	70 000 €	56 000 €
<b>Totaux</b>	<b>114</b>	<b>57 980 980 €</b>	<b>26 138 526 €</b>

Tableau 2 – Détail des montants des actions et des aides par maître d'ouvrage

Plus spécifiquement, les actions portées par le **Syndicat d'Eau Potable Crussol Pays de Vernoux** sont les suivantes :

Libellé détaillé de l'action	Année prévisionnelle d'engagement	Montant HT de l'opération	Agence de l'eau		
			%	Assiette Agence	Aide Agence
VERNOUX-EN-VIVARAIS - Travaux de renouvellement d'une canalisation fuyarde	2026	1 000 000 €	70%	960 000 €	672 000 €
VERNOUX-EN-VIVARAIS - Travaux de renouvellement d'une canalisation fuyarde	2027	1 000 000 €	50%	960 000 €	480 000 €
AYGUO - Mise en place de loggers, compteurs de sectorisation et renouvellement de réducteurs de pression	2026	200 000 €	50%	200 000 €	100 000 €
AYGUO - Distribution de dispositifs hydroéconomies à nos abonnés	2026	50 000 €	50%	50 000 €	25 000 €
ST-ROMAIN-DE-LERPS - Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable pour enjeu lié au risque CVM	2026	125 000 €	50%	125 000 €	62 500 €
ST-ROMAIN-DE-LERPS - Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable pour enjeu lié au risque CVM	2027	125 000 €	50%	125 000 €	62 500 €
SOYONS - Travaux de renouvellement de conduites fuyardes (tranche 2)	2026	600 000 €	50%	316 800 €	158 400 €
ST-PERAY - Rue Marc Bouvat - Travaux de renouvellement de conduites	2026	440 000 €	50%	362 400 €	181 200 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 540 000.00 €</b>			<b>1 741 600 €</b>

Le programme d'action a été présenté et validé par le Comité Eau et Climat le 19 septembre 2025. Il a été transmis dans sa version finale le 03 octobre 2025 à l'Agence de l'eau pour examen et validation. Il passera en Commission des Aides de l'Agence de l'eau le 17 décembre 2025.

Le Comité Syndical est appelé à approuver le projet de Contrat Eau et Climat ainsi présenté, étant précisé que les engagements financiers de nos partenaires seront présentés dans leurs instances entre octobre et décembre 2025.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le programme technique et financier du Contrat Eau et Climat « Centre Ardèche » 2026-2027 ;
- **D'ENGAGER** le **Syndicat d'Eau Potable Crussol pays de Vernoux** dans la mise en œuvre des actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des financements de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental ou de toutes autres structures susceptibles d'accorder son soutien financier, pour la réalisation de l'ensemble des actions dont **le Syndicat d'Eau Potable Crussol pays de Vernoux assure la maîtrise d'ouvrage** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le Contrat Eau et Climat « Centre Ardèche » 2026-2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du Contrat Eau et Climat « Centre Ardèche » 2026-2027.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
**Christian ALIBERT**



Transmis au contrôle de légalité le 11 Décembre 2025